

REGLEMENT

CORRIDA DES TROLLS MATHEYSINS 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Corrida des Trolls Matheysins est organisée par le Troll Team Triathlon, 42, chemin des Clapelles.

Site internet : <https://www.trollteamtriathlon38.com/>

Courriel : raphael.garnier@enedis.fr

Président : Raphael GARNIER

raphael.garnier@enedis.fr 0667150764

Organisateur et Président : Raphael GARNIER 06 67 15 07 64



ARTICLE 2 : PROGRAMME

La Corrida des Trolls Matheysins est la 6^{ème} édition. La date est le **17 décembre 2022**. Le départ et l'arrivée se feront Place Pasteur sur la commune de **LA MURE**. L'accueil des participants, les inscriptions, et la collation d'arrivée se feront Place Pasteur. Le parcours est totalement dans les rues de la commune. Il est composé d'une boucle de 2,5km à parcourir 2 fois pour le 5km, 4 fois pour le 10km. Deux circuits sont proposés sur des distances de 5 km et 10km.

Les courses enfants se feront également Place Pasteur sur une boucle de 500m.

16h : 500m pour les mini gambettes = enfants nés en 2017, 2016, 2015, 2014

16h15 : 1000m (2 boucles de 500m) pour les gambettes = enfants nés en 2013, 2012, 2011, 2010

16h30 : 1500m (3 boucles de 500m) pour les grandes gambettes = enfants nés en 2009, 2008.

Les différents parcours seront affichés au départ de la course et disponible sur le site internet. Le départ est à 17h pour le 5km et le 10km.

La route sera fermée pendant l'épreuve, les rues piétonnes réservées aux coureurs et spectateurs.

Le circuit sera entièrement fléché et/ou balisé, les concurrents seront dans l'obligation de suivre les itinéraires sous peine de disqualification. Le départ sera refusé à tout concurrent qui ne portera pas le dossard fourni par les organisateurs, il devra être visible et chaque concurrent devra se munir des épingles à nourrice nécessaires pour le faire tenir.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'épreuve est limitée à **300 concurrents sur le 5km et 300 concurrents sur le 10km.**

Pour les parcours 5km et 10 km : seuls les participants nés en 2007 et avant seront autorisés.

Pour les adolescents qui ne sont pas majeurs le jour de la course (nés entre le 17 décembre 2004 et 31 décembre 2007), une autorisation parentale sera exigée.

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

Le temps maximum alloué pour la course est de **1h pour le 5km et 1H30 pour le 10km**.
Passé ce temps, les concurrents seront considérés comme hors course et sous leur seule responsabilité.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Conformément à l'article <L 231-2-1> du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé running ou d'un Pass'running délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Pour les courses enfants :

Inscriptions 3€ uniquement sur place de 15h00 à 16h00.

Une autorisation parentale sera exigée.

Pour le 5km, le droit d'inscription est de :

8€ jusqu'au 14 décembre 2022 pour les inscriptions **par courrier** (les inscriptions par courrier ne seront pas enregistrées au-delà de cette date : le cachet de la poste faisant foi) et le **16 décembre 2022** minuit pour les **inscriptions en ligne**.

Il sera de 10€ sur place (sous réserve de place disponible) le jour de la course. Il donne droit au ravitaillement en course et à la collation d'arrivée.

Pour le 10km, le droit à inscription est de :

12€ jusqu'au 14 décembre 2022 pour les inscriptions **par courrier** (les inscriptions par courrier ne seront pas enregistrées au-delà de cette date : le cachet de la poste faisant foi) et le **16 décembre 2022** minuit pour les **inscriptions en ligne**.

Il sera de 14€ sur place (sous réserve de place disponible) le jour de la course. Il donne droit au ravitaillement en course et à la collation d'arrivée.

Les engagements seront pris :

- Par courrier avec les documents obligatoires (bulletin d'inscription, certificat ou licence) et le règlement (Ordre Troll Team Triathlon) adressé avant le **14 décembre 2022** à
Raphael GARNIER, Chemin des Clapelles, 38220 CHOLONGE
- En ligne sur le site internet du club, jusqu'au 16 décembre 2022 à minuit.
- Sur place le 17 décembre de 14h00 à 16h30.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENT

Cette course est en semi auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux des ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Pour le 5km : l'organisation met en place un ravitaillement au KM 2,5.

Pour le 10km : l'organisation met en place des ravitaillements aux KM 2,5 / 5 / 7,5

ARTICLE 5 : RESULTATS - RECOMPENSES

Les temps seront chronométrés par l'organisateur, seuls ceux-ci feront foi.

Un classement général sera effectué, il sera publié sur le site d'arrivée puis sur le site internet.

Une récompense sera remise aux 3 premières Femmes et aux 3 premiers Hommes du classement scratch du 10km.

Une récompense sera remise aux vainqueurs femme et homme sur le 5km.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs adhérents et bénévoles et de tous les participants de la Corrida des Trolls Matheysins. Nous attirons votre attention sur l'intérêt d'une couverture individuelle accident et de vérifier auprès de votre assureur personnel ou de l'assureur de votre Fédération si les garanties peuvent intervenir dans le cadre de votre participation à cette manifestation. Nous rappelons qu'il appartient à chaque concurrent de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

ARTICLE 7 : SECURITE

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation, sur pistes ou chemins en milieu naturel. La sécurité sera assurée par des signaleurs bénévoles et une équipe de secouristes agréée. Une tente de secours se trouvera sur la place Pasteur, lieu du retrait des dossards, du départ et de l'arrivée. Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de secours ou aux signaleurs sur le parcours ou au poste de ravitaillement ou encore au coureur serre fil. En cas d'abandon, le participant doit, en plus de se signaler, remettre son dossard.

Les concurrents se doivent secours et entraide. En cas d'accident d'un autre concurrent, tout concurrent est tenu à assistance de celui-ci, dans l'attente des secours.

La police de la ville est avertie de la course.

Les accompagnateurs sur les parcours 5 et 10km (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les animaux) sont interdits.

ARTICLE 8 : ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et la nature, à ne pas quitter le parcours, à ne rien jeter ni dégrader. Une attention particulière à la propreté du site d'accueil et du parcours sera portée par l'ensemble des coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons...) devront être déposés dans les poubelles mises à

disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Tout manquement à cette règle pourra entraîner la disqualification du participant. Le Troll Team Triathlon est particulièrement attaché au respect de l'environnement et au respect du cadre dans lequel se déroule l'épreuve.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image pour les photographies prises durant l'épreuve. Ces photographies pourront notamment être utilisées par le Troll Team Triathlon ou ses partenaires, à des fins promotionnelles.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 11 :

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade.